

Commune de Bonnevaux

mairie.bonnevaux@free.fr

* **Mairie**

(04 66 61 12 68

30450 Bonnevaux

: 04 66 61 25 07

Bonnevaux, le 23 juin 2014

DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

**Présents à 20 h. : Roseline Boussac, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandesris, Victor Matalonga,
Bertrand Poincin**

**Présents, mais ne participent pas au vote pour les élections sénatoriales (nationalité belge) :
Yves Bové, Damien Loyal**

Présent à partir de 20 h 35 : Sébastien Hérard

Procurations : Eric Dedieu à Sébastien Hérard, Sabine Hurel à Marie Cécile Chandesris

Excusé : Pascal Perquis

Secrétaire de séance : Bertrand Poincin

ELECTION DU DELEGUE ET DE TROIS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 28/9/2014

ELECTION DU DELEGUE

Premier tour

Candidats : Roseline Denis Boussac

Élection :

Roseline Denis Boussac : 4 voix

2 blancs

Élue : Roseline Boussac Denis, qui accepte le vote.

ÉLECTION DES SUPPLEANTS

Premier tour

Candidats : Marie- Cécile Chandesris

Frédéric Vidal

Sabine Coste Hurel

Élection :

Marie- Cécile Chandesris

Frédéric Vidal

4 voix

2 blancs

Sabine Coste Hurel

2

Élus : 1^{er} suppléant Marie -Cécile Chandesris, qui accepte le vote
2^{ème} suppléant Frédéric Vidal, qui accepte le vote
3^{ème} suppléant Sabine Coste Hurel, qui accepte le vote

Ont signé les membres présents ;

EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE NOJARET

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 173 480 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'extension du réseau de l'eau potable vers les hameaux de la Rouvière, du Bosc, des Thomazes et de la Pourière.

Pour le financement de ces opérations, Roseline Boussac, Maire de Bonnevaux, est invitée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant de 173 480 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 point de base) du montant du prêt.

En cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la réalisation de fonds.

Ont signé les membres présents ;

Contre : Bertrand Poincin, Frédéric Vidal, Damien Loyal

Abstention : Victor Matalonga

Pour : Roseline Boussac, Marie Cécile Chandesris, Sébastien Herard, Yves Bové

EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX TOIT DE L'EGLISE ET RENOVATION DU BATIMENT ANNEXE DE LA MAIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide la réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 30 806 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la rénovation du toit de l'église et du toit de l'annexe de la mairie.

3

Pour le financement de ces opérations, Roseline Boussac, Maire de Bonnevaux est invitée à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant de 30 806 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 point de base) du montant du prêt.

En cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la réalisation de fonds.

Ont signé les membres présents ;

Contre : Frédéric Vidal

ANNULLATION DELIBERATION « COMMISSION APPEL D'OFFRES » DU 6 AVRIL 2014 ET DESIGNATION DES MEMBRES « COMMISSION APPEL D'OFFRES »

Sur demande de Monsieur le Sous Préfet, le Conseil Municipal annule sa délibération « Commission appel d'offres » du 6 avril 2014.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne comme membres titulaires de la Commission appel d'offres les conseillers municipaux suivants :

1. Eric Dedieu
2. Frédéric Vidal
3. Damien Loyal

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne comme membres suppléants de la Commission appel d'offres les conseillers municipaux suivants :

1. Yves Bové
2. Marie Cécile Chandesris
3. Sébastien Herard

Ont signé les membres présents ;

3

DESIGNATION ELU REFERANT PNC

Le Conseil Municipal désigne Bertrand Poincin, Conseiller municipal, comme élu référent Parc National des Cévennes.

Ont signé les membres présents ;